

RÈGLEMENT INTÉRIEUR EXPRESSION DANSE NOMAIN

TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE LE RESPECT DES ARTICLES SUIVANTS ET LEUR PLEINE ACCEPTATION.

Expression Danse Nomain est une Association dite Loi 1901 identifiée sous le numéro SIRET 52478015200038. L'association est apolitique et laïque.

Elle a pour but d'enseigner la pratique sportive, de la zumba et du renforcement musculaire aux personnes de 16 ans et plus.

Article 1 : Les membres du bureau associatif et les professeurs ont jugé nécessaire d'établir un règlement intérieur afin d'assurer à tout adhérent un bon déroulement de la saison. Nous vous saurions gré de bien vouloir le respecter.

Article 2 : Les cours sont dispensés selon le calendrier établi à l'année. Les cours ne seront pas dispensés pendant les vacances scolaires (sauf rattrapage ou cours exceptionnel).

Article 3 : Les cours sont dispensés dans la salle Léon DELZENNE dans la commune de Nomain. En cas d'indisponibilité, ils pourront avoir lieu exceptionnellement en salle Louette à NOMAIN.

Une attention toute particulière vous est demandée en ce qui concerne le respect de l'ordre et de la propreté.

Article 4 : L'adhérent est un membre de l'association, qui pratique une ou plusieurs activité(s) au sein de cette dernière. Pour ce faire, il verse annuellement une cotisation forfaitaire pour la ou les activités pratiquées et un droit d'entrée annuel (adhésion à l'association d'un montant de 10 euros). Son adhésion est effective après avoir effectué sa demande d'inscription sur le site <https://expression-danse-nomain.assoconnect.com> et avoir effectué son paiement dès le troisième cours. Le non-respect de cette procédure vaudra la suppression de l'adhésion à ce cours.

Il est demandé à chaque adhérent de l'association d'attester être en possession d'une assurance responsabilité civile.

Pour les personnes majeures, il est également demandé d'être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité choisie de moins de 2 ans.

Pour les personnes mineures, il est demandé de compléter le « questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » qui déterminera la nécessité d'établir un certificat médical par le médecin traitant en cas d'au moins une réponse « Oui » à une ou plusieurs questions.

L'Association se décharge de toute responsabilité en cas de non-présentation du certificat sur demande.

Article 5 : Seuls les adhérents étant assurés, la présence de toute autre personne n'est pas autorisée dans la salle pendant les horaires de cours. Par respect pour le groupe et le professeur, merci de bien vouloir respecter les horaires de cours. En dehors des plages horaires, l'association se dédouane de toute responsabilité.

Article 6 : Une tenue correcte est recommandée permettant les mouvements librement.

EXPRESSION DANSE NOMAIN ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou perte d'objets personnels.

Article 7 : Les montants de la cotisation et de l'adhésion sont dus intégralement pour l'année engagée et payables à l'inscription, soit intégralement pour l'année, soit en 3 fois selon les conditions décrites sur le site <https://expression-danse-nomain.assoconnect.com>. Un remboursement de la cotisation pourra être accordé à l'adhérent devant abandonner en cours d'année pour force majeure (maladie, blessure empêchant la pratique de la discipline enseignée), après avis du bureau directeur. Un certificat médical devra être fourni.

Si l'inscription a lieu après novembre, l'adhésion annuelle reste de 10 euros et la cotisation due est calculée au prorata du nombre de cours restants.

Cas du parrainage :

Un ancien adhérent, déjà inscrit à la saison précédente, peut parrainer un nouvel adhérent, tous deux à jour dans leur procédure d'inscription, et bénéficier ainsi d'une carte cadeau d'un montant de 10 euros.

Article 8 : Pour tout problème pouvant survenir en cours d'année, les membres du bureau directeur sont à votre écoute et à votre disposition.

Article 9 : Les professeurs sont seuls aptes à prendre toute décision nécessaire au bon déroulement des cours. Les adhérents devront avoir un minimum de politesse et de respect envers le professeur, les membres du bureau et les autres adhérents. Toute impolitesse, critique malveillante pouvant porter préjudice à l'association, aux professeurs, aux

membres du bureau ou aux autres adhérents, ainsi que le non-respect du présent règlement, sera sanctionné de renvoi au préjudice du responsable.

Article 10 : Pour le bon fonctionnement de l'association, le Conseil d'Administration se réserve le droit de supprimer des cours et de dédoubler ceux dont le nombre est trop important. Les cours enregistrant moins de 15 inscrits au mois d'octobre seront supprimés. Les adhérents voyant leur cours supprimé seront bien évidemment remboursés du montant du reste des séances de l'année.

Article 11 :

Pour suivre l'actualité de l'association, votre adresse email et votre numéro de téléphone portable vous sont demandés à l'inscription. Veuillez à bien les renseigner. Vous pouvez à tout moment nous contacter à l'adresse suivante : "expression.danse.nomain@gmail.com". Un membre du Conseil d'Administration vous répondra.

L'association communique à travers différents supports :

Site internet : <https://expression-danse.wixsite.com/expressionsdanse>

Facebook Expression-Danse Nomain

Instagram expressiondansenomain

Par mail : expression.danse.nomain@gmail.com

Les adhérents et les professeurs sont également sollicités à faire partie d'un groupe WhatsApp pour une communication rapide et instantanée.

L'association Expression Danse Nomain sollicite également une autorisation du droit à l'image de tous les adhérents par tous procédés techniques (photographies, films...) sur tous supports (catalogues, affiches, site internet du club), à usage interne et externe, pour faire la promotion de ses activités.

Une partie des informations demandées lors de l'inscription est obligatoire. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à pouvoir recenser, contacter les adhérents (informations sur les cours, la vie et l'actualité de l'association ou encore prise de contact en cas d'urgence). Elles ne sont conservées que durant la saison en cours. L'association utilise l'application assoconnect.com qui est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018. Les informations collectées peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions du RGPD. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à expression.danse.nomain@gmail.com.

LES MEMBRES DU BUREAU